

Liste des servitudes d'utilité publique

GOLBEY

Epinal le 8 janvier 2018

Mis à jour par arrêté
du Maire en date du :

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A5

CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Référence du texte législatif : Articles L. 152-1, L. 152-2 et R.152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Sur le territoire communal

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Arrêté 2002 SGAR n° 128 du 29/04/2002

Désignation de la servitude :
Fort de Bois l'Abbé en totalité.

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°236/03 DDE du 28/03/2003 modifiant et complétant les arrêtés n°429/78 DDE du 28/03/78 et n°181/96/ DDE du 09/04/1996

Désignation de la servitude :
DOGNEVILLE (POMPAGE)

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 379/77 DDE 22/03/77 GOLBEY ET 340/92/DDE 04/08/1992.

Désignation de la servitude :
GOLBEY (LA POWDRIERE)

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif :

Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude :

Arrêté préfectoral n°2871/2014 du 23/12/2014 modifiant l'arrêté préfectoral n°1514/2007 du 8 juin 2007 modifiant l'arrêté n°379/77 DDE 22 mars 1977.

Désignation de la servitude :

GOLBEY (LES ACCACIAS)

EL3

NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif :

Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude :

Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

Canal de l'Est-branche sud.

EL3

NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif :

Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude :

Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

Canal de l'Est-branche sud. Embranchement du port d'Epinal.

EL3

NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

LA MOSELLE (Du pont Patch à Epinal à la limite de la Meurthe et Moselle).

EL7

CIRCULATION ROUTIERE - ALIGNEMENTS

Référence du texte législatif : Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : a) Approuvé le 19/05/1834 par Ordonnance Royale. b) Approuvé le 13/04/1912 par le Conseil général.

Désignation de la servitude :

a) R.N. 2057 b) R.D. 46.

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : A. P. de D.U.P. 2129/98 du 20/08/1998 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CHAVELOT - GOLBEY (DP) (D.150-1998). Voir plan GRTGAZ joint.

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

I3B

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :
DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

I4B

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :
DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

INT1

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :
Complexe sportif: rue de l'Aérostation.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :
Complexe sportif de la Haye Doyen: rue du Fort. Salle Fernand David: 16, avenue de la Fontenelle. Complexe sportif J.J. Rousseau: rue Louis Armand. Piscine: 29, rue général Leclerc.

PM1

PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°37/07/DDE du 24 mai 2007.

Désignation de la servitude :
Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) Moselle centre

PM3

PLANS DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Référence du texte législatif : Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003, Articles L515-15 à L515-26 du Code de l'environnement, Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005, Articles R515-39 à R515-50 du Code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n° 3073/2011 du 17/12/2011

Désignation de la servitude :
Plan de Prévention des Risques Technologiques générés par la société TOTALGAZ

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :
DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1

VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :
LIGNE DE BLAINVILLE A LURE.

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Arrêté ministériel du 04/12/1990.

Désignation de la servitude :
AERODROME D' EPINAL - DOGNEVILLE.